



Déclaration de confidentialité

Traitement des données à caractère personnel en lien avec le prix de la société civile du CESE

Le [règlement \(UE\) 2018/1725](#) s'applique au traitement des données à caractère personnel collectées aux fins du prix de la société civile du CESE (candidature, évaluation, promotion, attribution).

1. Qui est le responsable du traitement des données à caractère personnel?

Le Comité économique et social européen est responsable du traitement des données à caractère personnel.

Le service responsable est le suivant:

Direction D – Communication et relations interinstitutionnelles

Directeur

Comité économique et social européen

Rue Belliard, 99-101

B-1040 Bruxelles

Courriel: civilsocietyprize@eesc.europa.eu

2. Quelle est la finalité du traitement des données?

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées ultérieurement afin de sélectionner, d'attribuer et de promouvoir le prix de la société civile du CESE.

3. Quelle est la base juridique du traitement des données?

Le traitement des données à caractère personnel est effectué sur la base de l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725, dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution de la mission du CESE.

Certaines données à caractère personnel sont traitées sur la base du consentement [article 5, paragraphe 1, point d), du règlement (UE) 2018/1725].

Vos données à caractère personnel sont également traitées sur la base de l'article 5, paragraphe 1, point b), dudit règlement afin de se conformer au règlement financier de l'UE [[règlement \(UE, Euratom\) 2018/1046](#)].

4. **Quelles sont les données à caractère personnel traitées?**

Le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes:

- nom;
- fonction;
- coordonnées de contact (personne de contact, adresse électronique, numéro de téléphone/fax, adresse postale, organisation, pays de résidence, adresse internet);
- numéro de TVA, numéro d'enregistrement de l'organisation, numéro de passeport, numéro de carte d'identité;
- données et pièces justificatives liées aux critères d'exclusion et d'admissibilité;
- déclaration sur l'honneur précisant que les candidats ne se trouvent pas dans l'une des situations d'exclusion prévues dans le règlement financier.

Dans des cas spécifiques, les candidats seront également invités à transmettre au CESE les données suivantes:

- des pièces justificatives à l'appui de la déclaration sur l'honneur (certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et impôts versés, extrait de casier judiciaire ou certificat de bonne vie et mœurs, copie de la carte d'identité ou du passeport, etc.);
- des précisions sur leur entité légale, assorties de pièces justificatives;
- des coordonnées bancaires (codes IBAN et BIC), un relevé bancaire;
- des photos et/ou vidéos illustrant l'initiative, le projet ou le programme proposés pour le prix.

5. **Qui sont les destinataires ou catégories de destinataires de vos données à caractère personnel?**

Aux fins exposées ci-dessus, l'accès aux données à caractère personnel susmentionnées est octroyé ou est susceptible d'être octroyé aux personnes ci-après:

- le personnel du CESE chargé de la gestion de la procédure de concours;
- les membres du comité d'évaluation, y compris les experts externes et évaluateurs externes travaillant pour le compte du CESE aux fins de l'évaluation des candidatures;
- les contractants du CESE qui travaillent pour le CESE aux fins de la gestion et de la promotion du concours. De manière plus détaillée, si vous êtes présélectionné pour le prix, un accès à vos données à caractère personnel suivantes peut être octroyé aux contractants du CESE chargés d'écrire un texte ou de produire une vidéo sur le prix et/ou d'en assurer la publicité ainsi que celle des candidats présélectionnés: nom et coordonnées de l'entité/personne qui met en œuvre l'initiative, projet ou programme; nom de l'initiative, projet ou programme présélectionné. Si vous êtes invité à la cérémonie de remise des prix, en plus des données susmentionnées, le numéro et/ou une copie de votre carte

d'identité/passeport peuvent être fournis aux contractants/opérateurs économiques responsables de votre voyage et de votre hébergement au nom du CESE;

- le public. Au cas où le CESE vous décerne un prix, les données personnelles mentionnées ci-après seront rendues publiques (via un communiqué de presse, sur internet et/ou les médias sociaux) en vertu de l'obligation du CESE de publier des informations sur les lauréats des concours financés par le budget de l'Union européenne: nom et coordonnées de l'entité/la personne assurant la mise en œuvre de l'initiative, du projet ou du programme ayant obtenu le prix; nom de l'initiative, du projet ou du programme; montant du prix décerné. En outre, les photos et les vidéos en rapport avec la remise du prix et les initiatives, projets ou programmes ayant obtenu le prix seront également rendues publiques. En ce qui concerne les candidats n'ayant pas obtenu de prix, le CESE peut rendre publics leur nom (organisation de la société civile ou personne) ainsi que le titre et le contenu de leurs activités, leur pays de résidence ou d'inscription et l'URL de leur site internet officiel ou de leur profil public. Toute autre information à propos des candidats n'ayant pas reçu de prix ne peut être rendue publique que sous réserve du consentement éclairé écrit de l'entité ou de la personne concernée;
- le service juridique du CESE et les juridictions compétentes en cas de litige;
- les personnes et les organismes chargés d'une mission de contrôle, d'audit ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne (par exemple, audits internes, instance spécialisée en matière d'irrégularités financières visée à l'article 93 du règlement financier, comité d'exclusion visé à l'article 143 du règlement financier, Office européen de lutte antifraude – OLAF);
- aux fins de la protection des intérêts financiers de l'Union, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne ou à l'Office européen de lutte antifraude, ou être échangées entre les ordonnateurs du CESE et les organes de l'UE.

6. Vos données à caractère personnel sont-elles transférées vers un pays tiers (État non membre de l'UE) ou une organisation internationale?

Vos données à caractère personnel ne sont transmises à aucun État non membre de l'UE ni à aucune organisation internationale.

7. Comment pouvez-vous exercer vos droits?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel. Vous êtes également en droit de demander qu'elles soient modifiées ou supprimées ou que leur traitement soit limité.

Le cas échéant, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données. Vous avez également le droit de retirer votre consentement à tout moment.

Nous attirons votre attention sur les conséquences d'une demande de suppression, une objection au traitement de vos données et un retrait de consentement, dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'entraîner une modification des conditions du concours et d'aboutir à un rejet.

Vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse civilsocietyprize@eesc.europa.eu. Toute demande sera traitée dans un délai de 15 jours ouvrables.

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) si vous estimez que les droits qui vous sont garantis par le règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints du fait du traitement de vos données à caractère personnel par le CESE.

8. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?

- Les dossiers relatifs aux procédures de concours, y compris les données à caractère personnel, sont conservés au sein du service chargé de la procédure jusqu'à son achèvement et dans les archives pendant une période d'au moins cinq ans à compter de la date à laquelle le Parlement européen donne décharge pour l'exercice financier auquel se rapporte le paiement du prix (voir article 75 du règlement financier). Les dossiers des candidats non récompensés ne sont conservés que pendant cinq ans à compter de l'octroi du prix.
- Jusqu'à la fin d'un éventuel audit ou de toute enquête administrative ou judiciaire qui seraient lancés avant la fin de la période susmentionnée.
- À l'issue des périodes susmentionnées, les documents de procédure relatifs aux dossiers de remise des prix sont nettoyés de toute donnée à caractère personnel et transférés aux archives historiques de l'UE pour y être conservés. Les dossiers non retenus dans l'échantillon sont détruits.

9. Les données à caractère personnel collectées sont-elles utilisées pour la prise de décisions automatisée, y compris le profilage?

Le CESE n'utilisera pas vos données à caractère personnel pour prendre des décisions automatisées vous concernant. Les «décisions automatisées» sont définies comme des décisions prises sans intervention humaine.

10. Vos données à caractère personnel seront-elles traitées ultérieurement pour une finalité autre que celle pour laquelle elles ont été collectées?

Non. si un tel besoin survenait, le CESE vous demanderait votre consentement éclairé par écrit.

11. Qui pouvez-vous contacter si vous avez des questions à poser ou des réclamations à formuler?

Si vous avez d'autres questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez prendre contact avec le service chargé de leur traitement (civilsocietyprize@eesc.europa.eu). Vous pouvez également contacter à tout moment le délégué à la protection des données du CESE (data.protection@eesc.europa.eu) et/ou le [Contrôleur européen de la protection des données](#) (edps@edps.europa.eu).